

Bilan 2002

- ▶ Les actions d'insertion d'Espaces dans le Val de Seine ont accueilli 138 personnes, dont 83 salariés en chantier d'insertion pour 48 postes de travail.
- ▶ Les techniques écologiques
 - ▶ Vivent les étangs, une action de bénévoles



Espaces, l'insertion par l'écologie urbaine dans le Val de Seine

L'association Espaces assure depuis 1995 la gestion de grands espaces naturels du Val de Seine à travers la création d'emplois d'insertion pour des personnes en situation d'exclusion.



Quatre équipes d'éco-cantonniers travaillent depuis 1995 à l'entretien et à la **réhabilitation du chemin de halage et des berges de Seine** de la rive gauche entre Issy-les-Moulineaux et Saint-Cloud, de la rive droite à Boulogne-Billancourt. **1 2 3 4**

Une équipe d'agents d'environnement prend en charge la **réhabilitation des nouveaux espaces naturels du parcours des coteaux et des parcs du Val de Seine** dans le cadre du Schéma départemental des Espaces naturels sensibles mis en place par le Conseil général des Hauts-de-Seine. **5**

Une équipe d'éco-cantonniers entretient la **portion de la Petite Ceinture** (ancienne ligne de chemin de fer « ceinturant » Paris) entre Auteuil et Passy, et les talus ferroviaires du Nord du Val de Seine. **6**

L'association Espaces anime un atelier d'insertion à Meudon-la-Forêt, **les Jardins de l'Espoir**, en partenariat avec la Maison de l'emploi. Ce projet de potager biologique au cœur d'une cité est destiné à aider les bénéficiaires du Rmi des Hauts-de-Seine à reprendre pied dans un cursus d'insertion. **8**

Dans le **Domaine national de Saint-Cloud**, une équipe d'agents d'environnement en espaces boisés participe à l'entretien de la forêt. Ce chantier d'insertion, à vocation très affirmée d'apprentissage des techniques forestières « douces », utilise des chevaux de trait pour débarber (déplacer) les troncs. **7**

Chantier préqualifiant d'entretien **des parcs, jardins, espaces verts de Boulogne-Billancourt**. **9**

En 2002, ESPACES a été financée par :

Conseil régional d'Ile-de-France - Conseil général des Hauts-de-Seine - Conseil général de Paris - Ville de Boulogne-Billancourt - Ville Issy-les-Moulineaux - Ville de Meudon - Ville de Saint-Cloud - Ville de Sèvres - Ville de Ville d'Avray - Ccas de Garches - Ccas de Meudon - Ddtefp Hauts-de-Seine - Diren Ile-de-France - Ddass Hauts-de-Seine - Drass Ile-de-France - Ministère de la Justice - Agence de l'eau Seine-Normandie - Agefiph - Fonds social européen - Centre des monuments nationaux - Direction Paris Saint-Lazare de la SnCF - Réseau ferré de France - Port autonome de Paris - le Sycotom - Edf-Gdf Services Baigneux - Fondation Macif - Fondation Vivendi Universal - Fédération nationale des associations de réinsertion sociale (Fnars) - Fédération nationale des maisons des potes (Fnmdp).

L'écho
SANTONNIER

directeur de publication
Yann FRADIN

secrétaire de rédaction
Grégory CHANEZ

ont contribué à ce numéro
spécial tous les salariés
permanents d'Espaces qui
ont participé à la rédaction
du rapport d'activité

mise en page
Philippe LARMINIE
Al éditions 01 49 10 07 63

impression
EXPRESSION - Paris 11°

ESPACES

37, route de Vaugirard
9 2 1 9 0 MEUDON
tél. : 01 55 64 13 40
fax : 01 55 64 13 49
mèl: espaces@globenet.org
www.association-espaces.org
I S S N 1 6 3 8 - 3 4 5 1

Le conseil d'administration de l'association Espaces et le bureau élu le 6 février 2004

Michel GARIN, *président*
 Anne-Claire GADENNE, *secrétaire générale*
 Claude LATREILLE, *secrétaire générale adjointe*
 Joël SATRE BUISSON, *trésorier*
 Farouk BELKEDDAR, *Roseline DESGROUX,*
 François HACQ, *Thierry HUBERT, Isabelle LESENS,*
 Cécile PLANCHAIS, *André WEIL*

L'équipe permanente d'espaces

Yann FRADIN, *directeur*

PÔLE TECHNIQUE - ENVIRONNEMENT

Daniel GIRARDCLOS, *directeur technique*
 Bruno MACÉ, *agent de veille écologique*

Unité berges de Seine

Nicolas COCAGNE, *coordinateur en environnement chargé des berges*

Équipes rive droite (Boulogne-Billancourt)

Sébastien BLOT, *encadrant technicien de valorisation des berges de Seine*

Équipes Île Saint-Germain et rive gauche (Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres)

Hassen LAHMAR, *encadrant*

Équipe chantier

Chrystèle GENIN, *encadrante*

Chantier d'insertion du Parc de Saint-Cloud

Vincent THOMAS, *responsable de chantier*

Chrystèle GENIN, *encadrante*

Michel GALLET, *adjoint d'encadrement*

Unité espaces naturels sensibles et talus ferroviaires

Alexandre WOLFF, *responsable de chantier*

Chantier d'insertion des espaces naturels sensibles du Val de Seine

Jean-Baptiste BOMBEEK, *encadrant de chantier et animateur en écologie urbaine*

Chantier Petite Ceinture d'Auteuil et talus ferroviaires

Antoine FOUR, *encadrant*

Chantier préqualifiant d'entretien des espaces verts de Boulogne-Billancourt

Marc MAYOT, *responsable de chantier*

Atelier d'insertion les Jardins de l'espoir de Meudon-la-Forêt

Claude BONVARLET, *responsable d'activité*

PÔLE ADMINISTRATIF ET SOCIAL

Jean SAUVAGE, *gestionnaire*

Accueil des candidats aux postes d'éco-cantonniers et d'agents d'environnement

Stéphanie CAVÉ, *chargée de recrutement*

Insertion

Omdjilali ABED, *chargée de suivi insertion*

Atelier Temps Libre

Denis LAFOURCADE, *animateur*

Médecin

Jean-Paul VILANOVA

Secrétariat-administration

Geneviève BOYER, *hôtesse d'accueil, secrétaire communication*

Agnès ARIZZI, *secrétaire*

Geneviève BOVE, *assistante de gestion*

Claire GRYGIEL, *Chargée de mission développement*

Vincent THOMAS, *administrateur réseau informatique*

Communication, information

Grégory CHANEZ, *médiateur de la vie associative*

Action bénévole

Jacques DUBOS, *André BERLAND*

Espaces est membre de la **Fédération nationale des associations de réinsertion sociale (FNARS)**, de l'**Association nationale des acteurs du chantier-école**, du **GRAINE (Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement en Ile-de-France)** et de l'association **La Seine en partage**.

Créer des emplois d'insertion en Val de Seine

Voici le second bilan synthétique de l'action d'Espaces publié suite à celui de 2001 (L'écho-cantonnier n°14, disponible sur demande). Ce document se veut un résumé du rapport d'activité, document de 150 pages qui est publié chaque année à destination de nos partenaires et financeurs et remis aux adhérents participants à l'assemblée générale de l'association.

Nous nous engageons dans l'éditorial du bilan 2001 à avancer les dates de parution des résultats de l'action d'Espaces pour pouvoir coller au plus près de l'actualité. Nous avons fait un bout du chemin puisque l'assemblée générale d'Espaces a pu se tenir le 23 mai 2003, soit avec plus d'un mois d'avance par rapport aux années précédentes. Mais nous n'avons pas réussi à publier cette synthèse plus tôt. En 2004, nous tâcherons de faire mieux.

Dans le bilan 2001, un projecteur avait été particulièrement mis sur les techniques d'aménagement écologiques mises en œuvre par Espaces. Dans ce bilan 2002, c'est l'action d'insertion menée par l'association qui est plus fortement développée. 2002 fut une année calme et même de petit ralentissement du point de vue de la création d'emplois d'insertion à Espaces en raison du chantier d'insertion des Talus ferroviaires suspendu à partir d'avril 2002. À l'inverse, 2003 a permis le redémarrage (de façon provisoire pour un an) de ce chantier et le lancement d'un nouveau chantier d'insertion d'entretien des espaces verts urbains avec la Ville de Boulogne-Billancourt, créant 12 nouveaux emplois d'insertion (8 CEC, 4 CES).

Par contre 2002, fut une année de baisse des CES et CEC décidée par le Gouvernement et de volonté de diminution des financements de ces contrats aidés. La Fédération nationale des associations de réinsertion sociale (Fnars) dont Espaces est membre s'est fortement mobilisée pour défendre ces emplois aidés qui sont souvent la seule marche de retour vers l'emploi. Avec succès en 2002 et début 2003, puisque la circulaire diminuant les financements a été modifiée, rétablissant ceux-ci pour les chantiers d'insertion. Mais pour 2004, le Gouvernement reprend la même perspective avec une nouvelle diminution des postes et des financements, nous en reparlerons bientôt.

Heureusement, les villes du Val de Seine, le Conseil général des Hauts-de-Seine, les opérateurs publics et privés ont compris la réalité de ces besoins et soutiennent au quotidien l'action d'Espaces à la fois financièrement et sur le plan pratique.

En effet, les 138 personnes en situation d'exclusion sociale et professionnelle dont 83 salariés qui ont participé aux activités d'Espaces en 2002 montrent à quel point l'action d'Espaces est utile voire essentielle et que nous ne sommes pas en capacité de répondre à toutes les demandes, notamment en terme de logement et d'emplois plus pérennes après Espaces. Il nous reste collectivement du travail à faire, et c'est l'affaire de tous. ■

Michel Garin
Président

Yann Fradin
Directeur

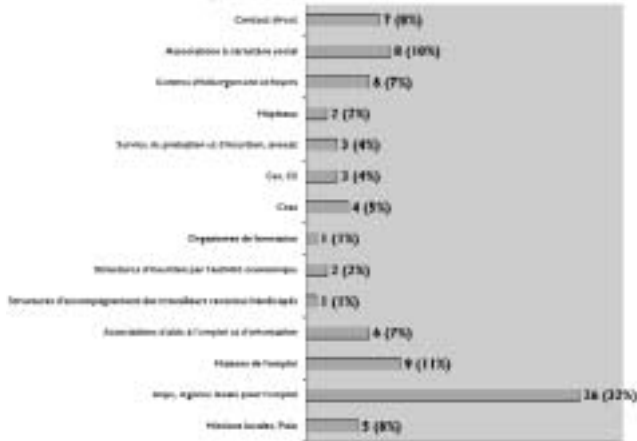
Sommaire	Page
Le bilan d'insertion d'Espaces	4
Le budget d'Espaces	7
3 conventions qui encadrent l'action d'Espaces	7
Les techniques écologiques utilisées par les équipes en insertion	9
La veille écologique : les inventaires botaniques réalisés sur les chantiers gérés par Espaces	10
Vivent les étangs de Meudon, un projet d'adhérents	12

Espaces a accueilli 138 personnes en 2002. 83 éco-cantonniers, agents de l'environnement, palefreniers, agents techniques et jardiniers représentant 48 postes de travail en insertion (CES, CEC) ont aménagé et entretenu les espaces naturels du Val de Seine représentant 50 748 heures de travail auxquelles il faut ajouter 37 210 heures de travail des 23 membres de l'équipe permanente, soit un total de 87 958 heures représentant l'équivalent de 47,9 emplois équivalent temps plein. Il faut ajouter à ce temps, 7 941 heures d'activité des 49 participants aux Jardins de l'espoir, le temps des 12 stagiaires et le temps des bénévoles.

Les salariés en insertion ont bénéficié de 10 446 heures/personne de formation et de centaines d'heures d'entretiens individuels réalisés par Starter, le Chep, l'Idemu et Espaces représentant une moyenne de 217 heures/personne.

L'origine de l'orientation vers Espaces : de l'Anpe aux associations spécialisées

2002 - L'origine de l'orientation vers Espaces



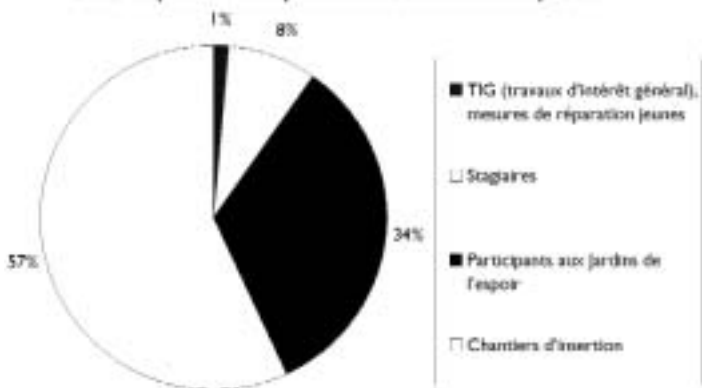
L'Anpe reste le premier "orienteur" vers Espaces, bien qu'ayant un peu diminué par rapport à 2001 (37,5 %). En effet un tiers des salariés (32 %) sont orientés par l'Anpe en 2002. Ce chiffre était en hausse continue depuis 6 ans. Cette baisse est inquiétante car le chiffre d'1/3 reste relativement faible : il signifie qu'un seul salarié sur trois en situation d'exclusion passe par l'Agence nationale pour l'emploi pour connaître Espaces, et encore s'agit-il de personnes relativement mobiles par rapport à d'autres. On peut cependant tenter d'expliquer cette baisse par le redémarrage du chômage, obligeant les conseillers Anpe à s'occuper à nouveau un peu moins des personnes en situation d'exclusion. Une fois de plus la crise exclurait un peu plus les plus démunis. Nous verrons si cette tendance se confirme ou non en 2003, et Espaces fera tout son possible avec son partenaire qu'est l'Anpe pour voir comment inverser cette tendance.

Pour leur part les orientations en provenance des missions locales et maisons de l'emploi sont en augmentation. Globalement, cette évolution corrobore le travail de partenariat entre Espaces et les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion professionnelle car la proportion des salariés orientés par ce type de structure (Agences locales pour l'emploi de l'Anpe, maisons de l'emploi, missions locales, associations d'aide à l'emploi...) atteint 56 %.

On constate un début de partenariat plus structuré avec les organismes d'insertion par l'activité économique.

Répartition des personnes accueillies

2002 - répartition des personnes accueillies à Espaces

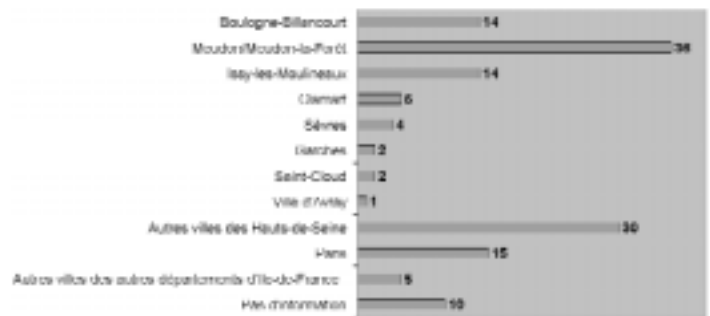


On constate une légère baisse du nombre de salariés en insertion (83 personnes en 2002, contre 88 en 2001) liée à la suspension du chantier des talus ferroviaires en avril 2002. Il a redémarré en juillet 2003. Cette baisse est également liée à l'allongement de la durée des parcours à Espaces

On constate une forte augmentation du nombre de participants aux Jardins de l'espoir (passant de 33 personnes en 2001, à 49 en 2002) illustrant son "décollage" et son insertion dans l'offre d'insertion proposée dans le Val de Seine, notamment aux Meudonnais et dans l'offre proposée par Espaces.

Les communes d'origine des personnes en insertion

2002 - Les communes d'origine des personnes accueillies par Espaces (salariés en insertion, participants aux Jardins de l'espoir, stagiaires et personnes sous main de justice non salariées)



Depuis 1999, une baisse des Boulonnais dans l'effectif d'Espaces était constatée. Aussi, depuis janvier 2002, la chargée de recrutement d'Espaces tient deux permanences par mois (2^e et 4^e mercredi du mois) à la plateforme emploi mise en place par la Circonscription de la vie sociale et la Ville de Boulogne-Billancourt. Nous en voyons cette année les résultats avec pour la première fois depuis 4 ans, une remontée du nombre de Boulonnais. Le nouveau chantier d'entretien des parcs et jardins de Boulogne-Billancourt, lancé avec la commune en août 2003 renforce de façon décisive l'offre auprès des Boulonnais et le partenariat.

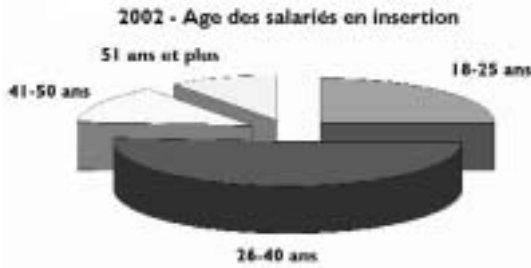
Permanence du faible nombre de Sévriens accueillis (6 à 7 personnes par an de 1996 à 1999) liée à une faible dynamique partenariale avec le réseau sévrien de l'insertion. Espaces a proposé à la Ville de Sèvres de créer un groupe de travail afin que les acteurs de l'insertion se rencontrent plus fréquemment et a suggéré la création d'un Groupe communal d'insertion tels qu'ils existent à Issy-les-Moulineaux et Saint-Cloud.

Arrivée nouvelle de personnes des communes de Clamart, Garches et Ville d'Avray, illustrant le renforcement du partenariat avec ces communes en lien avec les activités situées à proximité.

En 2002, 28 % des salariés venaient des autres communes des Hauts-de-Seine, particulièrement de la banlieue nord (Nanterre, Courbevoie, Gennevilliers) très accessible par le métro, le T2 ou le RER C. Ce taux augmente depuis 1999 et illustre le financement du Conseil général des Hauts-de-Seine tant en direction des bénéficiaires du Rmi que des jeunes.

La baisse du nombre de Parisiens est liée à l'arrêt du chantier des talus ferroviaires en avril 2002. Le redémarrage du chantier, en juillet 2003, inverse la tendance sur 2003/2004. De la définition d'un nouveau partenariat avec la Ville de Paris en 2004, en relais de la convention avec la SNCF et RFF, dépendra la poursuite de cette reprise.

Âge des salariés en insertion accueillis par Espaces



On note une **augmentation significative des salariés âgés entre 18-25 ans** (et des 26-40 ans), rejoignant les chiffres de 1998-1999. Cela démontre à nouveau l'adaptation du chantier d'insertion comme outil d'entrée dans un processus d'insertion et dans le monde du travail. Celui-ci est pour beaucoup de jeunes une première expérience professionnelle indispensable tant socialement que professionnellement. Pourtant les dispositifs publics considèrent encore aujourd'hui le chantier d'insertion pour les jeunes comme une ultime solution d'insertion et de formation.

Au contraire, Espaces fait la démonstration depuis neuf ans qu'il s'agit d'un outil très adapté (dès lors qu'il accueille des personnes de tous âges), permettant au jeune d'obtenir une rémunération (les jeunes n'ont pas accès au Rmi et depuis fin 2002, la Bourse d'accès à l'emploi, comme les emplois-jeunes ont malheureusement été supprimés) et de vivre une première expérience de travail valorisante.

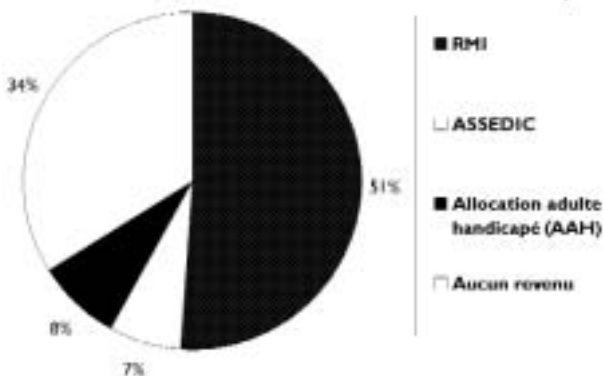
Pourtant très peu de financements sont disponibles pour permettre cette expérience aux jeunes, et en 2002 comme début 2003, Espaces est malheureusement amenée à refuser beaucoup de jeunes. L'absence de financements (financement effectif pour seulement 6 personnes, alors que 21 ont été accueillies en 2002) handicape l'action d'Espaces et pèse sur l'ensemble du budget de l'Association. Le Conseil général des Hauts-de-Seine a cependant accepté d'augmenter fortement son soutien en 2003, puis en 2004 sur ce volet et nous espérons également que le *Conseil régional d'Ile-de-France* va enfin apporter son soutien à Espaces pour l'emploi des jeunes en 2004.

Globalement, 3/4 des salariés d'Espaces (76 %) ont moins de 40 ans, ramenant Espaces aux taux des années 1997, 1998 (80 %).

On note également une **augmentation des personnes de plus de 50 ans**, cette tranche d'âge étant particulièrement touchée par le chômage.

Le revenu des salariés en insertion avant leur entrée à Espaces

2002 - Revenu des salariés en insertion à leur entrée à Espaces



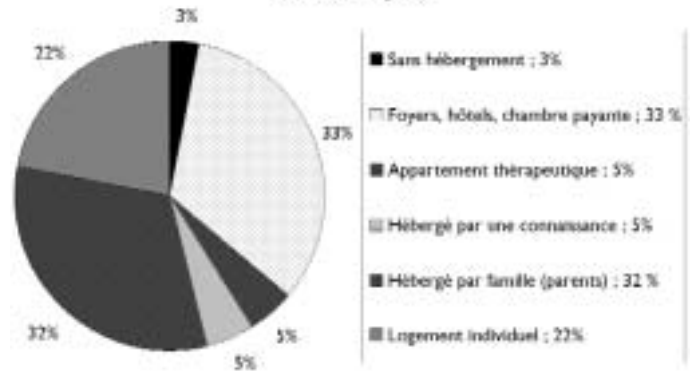
Plus de la moitié des personnes accueillies à Espaces sont bénéficiaires du Rmi. Parmi les 43 bénéficiaires du Rmi, 36 sont des Hauts-de-Seine, 6 sont Parisiens et 1 vient du département de la Seine-Saint-Denis. Espaces est conventionnée avec les départements des Hauts-de-Seine et de Paris pour l'accueil des allocataires du Rmi.

La baisse des allocataires des Assedic se poursuit (7 % en 2002) par rapport à 2001 (10 %) alors qu'elle était autour de 13 % depuis 1997. Ce chiffre indique que le chantier d'insertion concerne peu cette catégorie de personnes à qui il est sans doute proposé d'autres solutions de formation et d'emploi.

En 2002, on constate une nette augmentation des personnes n'ayant aucune ressource, qui représentent un tiers des salariés en insertion (34 %) par rapport à 27 % en 2001. L'augmentation du nombre de personnes sans ressources est directement liée à la hausse des personnes de moins de 25 ans qui représentent un tiers de l'effectif à Espaces. En effet cette catégorie n'a le droit à aucune ressource, et l'aide de la Bourse d'accès à l'emploi (Bae) destinée aux jeunes ayant un projet professionnel dans le cadre du parcours Trace a été supprimée fin 2002, ce qui pose de sérieux problèmes.

La situation du logement des salariés en insertion à leur entrée à Espaces

2002 - Situation du logement des salariés en insertion à leur entrée à Espaces



Globalement la proportion des salariés ayant des difficultés d'hébergement ou de logement est à nouveau en augmentation, en 2001 le taux était de 71 % contre 78 % en 2002, se rapprochant à nouveau des chiffres des années 1997-1999 (80 à 83 % de salariés sans hébergement individuel, en difficulté d'hébergement). Cette évolution est inquiétante et nous a amenés à nous poser des questions quant aux solutions qu'Espaces peut apporter.

Le taux des personnes hébergées par leur famille (particulièrement chez les parents) est constant. En 2002, il est de 32 %, chiffre stable depuis 1999. La famille reste un soutien important.

La **précarité dans le logement s'illustre particulièrement à travers le nombre de salariés hébergés en hôtel ou en foyer** qui est à nouveau en augmentation en 2002. En 2002, un tiers des salariés sont dans cette situation. On se rapproche à nouveau des chiffres des années 1997-1999 (39 à 37 %).

L'action d'Espaces pour participer à l'amélioration des conditions de logement social dans le Val de Seine

Les problèmes d'hébergement et de logement sont un véritable frein pour une insertion professionnelle, alors que la plupart des bailleurs sociaux et privés demandent des garanties telles qu'un salaire supérieur au Smic, un contrat à durée indéterminée etc. Comment rompre ce cercle vicieux où la précarité en matière de logement et d'hébergement amène des conditions défavorables pour entamer un itinéraire professionnel ce qui alimente une précarité de l'emploi et financière ?

Espaces intervient avec les moyens dont l'association dispose à chaque fois qu'elle le peut sur cette question du mal-logement de la façon suivante :

- ▶ **A son niveau et avec la collaboration des services sociaux**, Espaces soutient les dossiers d'hébergement ou de logement déposés auprès du fond de solidarité logement (FSL) ou des foyers. Par exemple, nous nous mettons en relation avec les assistantes sociales. Chaque fois que nécessaire Espaces interpelle les pouvoirs publics (maire, préfet, bailleur...) sur tel ou tel cas individuel d'un salarié. Cela a régulièrement des effets positifs en accélérant le dossier d'hébergement.
- ▶ **Espaces, avec ses partenaires, tente de résoudre ces problèmes de mal-logement au cas par cas**. Il arrive de devoir les traiter dans l'urgence (recherche d'hébergement pour le soir même, ou risque d'expulsion d'un hébergement).
- ▶ **Participation au Comité de suivi de la Maison de la Colline**, foyer d'hébergement communal de Sèvres.

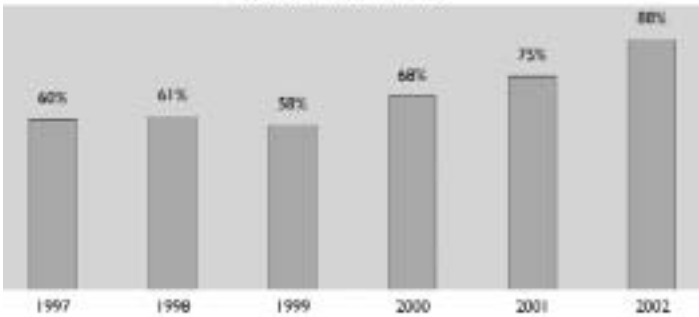
- Participation à la création du nouveau foyer d'hébergement de Meudon, rue Arnaudet/rue de Paris, en lien avec le Ccas, le *Secours catholique* et le *Pact-Arim*. Initiation de réunions et participations à trois réunions en 2002.
- Appui dans les avis que l'Association émet sur les projets d'aménagement de l'impérieuse nécessité de construction de logements sociaux et très sociaux dans les communes du Val de Seine.
- Rappel de ce problème dans les nombreuses instances et réunions de concertation où Espaces est représentée.



Visite du musée du Moyen-âge à Paris au cours d'un atelier « temps libre ».

La santé des salariés en insertion

Evolution du nombre de salariés en insertion ayant des problèmes de santé (problèmes physiques, psychologiques, alcoolémie, toxicomanie, handicap)



Les personnes accueillies à Espaces ont de plus en plus de problèmes de santé, pour atteindre 88 % en 2002, alors qu'ils n'étaient qu'environ 60 % dans les années 1997-1999. Sans doute le travail important d'Espaces dans ce domaine et l'action du médecin d'Espaces permettent-ils de mieux identifier les problèmes, mais l'évolution des personnes arrivant à Espaces, de plus en plus fragiles, apparaît à travers ces chiffres.

L'action d'Espaces en matière de santé, le travail du médecin

Le médecin psychanalyste, salarié à temps partiel de l'association, intervient à tour de rôle sur les différents chantiers. Il assure les vaccinations et une permanence dans les locaux de l'association à raison d'une fois par semaine.

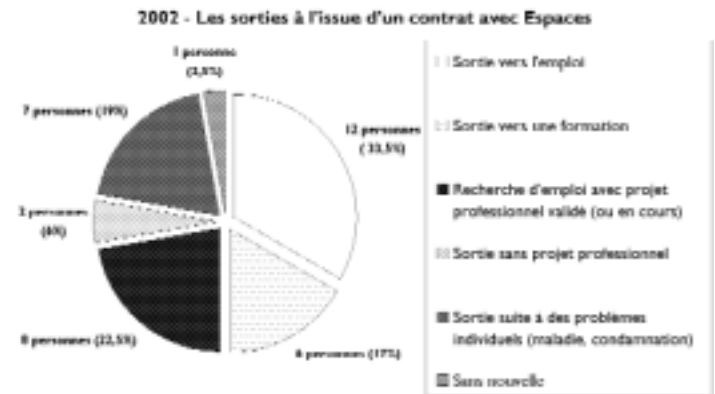
Lors de l'embauche, l'état de santé des postulants à l'association Espaces n'est pas dans l'esprit de l'association, il ne doit pas être un handicap à l'accès à l'emploi (sauf situation extrême). Ayant accédé à l'emploi, les problèmes de santé peuvent et doivent être abordés sans crainte pour le salarié de perdre son nouveau statut social.

Lors de leur embauche dans l'association, les problèmes de santé des salariés ne leur paraissent pas toujours prioritaires et, très souvent ces problèmes ont été occultés ou négligés et des soins antérieurement entrepris pour des problèmes chroniques ont été abandonnés. La proposition de bilan de santé standard, présenté dans l'optique de responsabilité collective, par effet de groupe, est plus facilement acceptée. L'abord de l'histoire individuelle peut être plus difficile, plus longue à se dévoiler, nécessitant de dissocier le maintien de l'emploi et la reconnaissance d'une pathologie et sa prise en charge. Cet abord d'un handicap peut par exemple conduire à un sentiment de doute sur la capacité du salarié à un avenir professionnel, et une importante déstabilisation, après l'espoir qu'avait engendré l'embauche à Espaces. Le problème se pose alors de la durée du contrat pour solutionner le projet social, d'une part, et préparer l'adhésion de la personne à une nouvelle image d'elle-même.

Les deux réalités les plus fréquentes qui sont un obstacle à surmonter face à la non-priorité des problèmes de santé demeurent d'une part, le problème de logement afin de quitter le statut d'hébergé, expérience et souhait qui préexistait à l'embauche à Espaces et d'autre part la crainte pour le statut de salarié en insertion.

L'action du médecin sur l'incitation à ce que les salariés prennent en charge leur santé passe par l'abord sur les lieux de travail des questions induites par l'activité : vaccins, postures, non-consommation d'alcool sur les chantiers, responsabilité de chacun par rapport aux collègues...

Espaces a mis en place des réunions par équipes de petits groupes de 6 à 12 sur des thèmes proposés par l'encadrant, et choisis par les éco-cantonniers et agents d'environnement, afin de permettre aux salariés en insertion de prendre eux-mêmes en charge leur état de santé.



Les sorties à l'issue d'un contrat de travail avec Espaces

Parmi 36 salariés en insertion qui ont fini leur contrat en 2002 :

- 12 avaient un contrat de travail à l'issue de leur parcours à Espaces, ce qui représente 33 % des salariés ayant fini leur contrat. Les débouchés en terme d'emploi se concentrent principalement autour des métiers d'espaces verts et d'environnement ce qui représente 6 personnes, 2 dans le service aux entreprises et aux personnes (nettoyage, homme d'entretien) des métiers connexes aux métiers de l'environnement, 3 salariés ont trouvé un emploi dans la manutention et un salarié dans la restauration.

- 6 (17 %) ont suivi une formation. Parmi ces salariés, 4 se sont orientés vers une formation qualifiante d'espaces verts.

- Au total et en terme de débouchés en matière d'emploi et de formation et de projet professionnel validé, ce sont 14 personnes sur 36 qui se sont orientées directement vers les métiers des espaces verts et de l'environnement, ce qui représente 38 %.

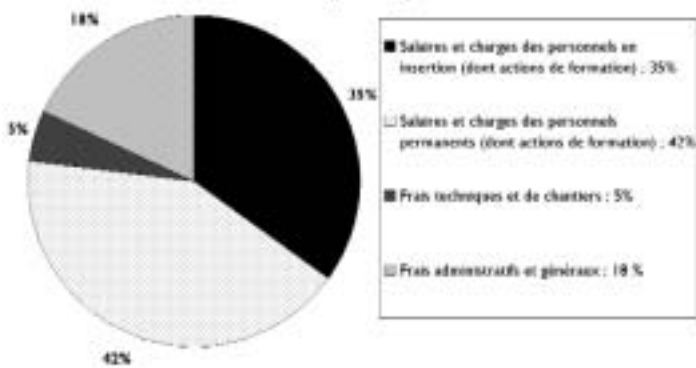
La proportion de salariés ayant des problèmes individuels importants à la sortie de l'action augmente par rapport à 2001. En 2002, le taux est de 19 % contre 13 % en 2001.

On constate une très grande stabilité de la répartition des recettes entre 2001 et 2002, avec cependant une baisse importante d'activité liée à la suspension en avril 2002 du chantier des talus ferroviaires (Sncf/Rff), compensée de fait par l'aide du FSE qui permet notamment de financer la structuration d'Espaces au niveau de l'ingénierie et de la création d'un poste d'encadrant remplaçant. Cette baisse relative d'activité induit la faible progression du budget et le montant du résultat, proche de zéro.

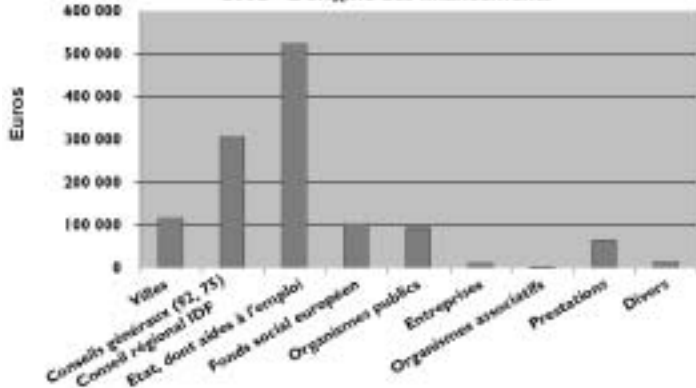
Par ailleurs, on peut remarquer que les salaires et frais de personnels représentent toujours près des trois quarts des charges d'Espaces.

Pour ce qui est des ressources financières d'Espaces, on peut noter l'importance toujours très forte de l'Etat qui reste le premier financeur de l'association, notamment au travers des contrats aidés (CES, CEC et contrats "emplois jeunes").

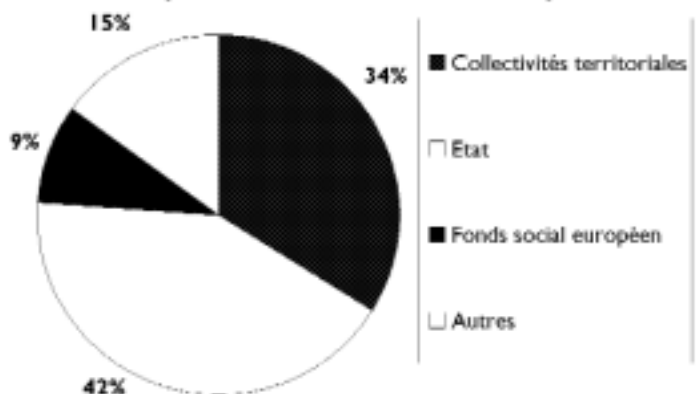
2002 - Les charges d'Espaces



2002 - L'origine des financements



2002 - Répartition des financements d'Espaces



Trois conventions qui encadrent l'action d'Espaces

Une charte qualité d'accueil des CES et CEC

Espaces a signé le 30 mai 2001 avec la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des Hauts-de-Seine (Ddtefp) une charte de qualité de l'accueil des personnes en insertion dans le cadre des contrats CES et CEC, qui a pour objet de garantir une qualité du travail d'insertion. Pour Espaces il s'agit, au-delà de cet engagement de principe, d'une reconnaissance du travail accompli depuis sa création indépendamment de cette charte (Voir détail rapport d'activité 2001).

Une convention de partenariat avec l'Anpe

Conformément à la loi de lutte contre les exclusions de 1998 et aux décret et circulaire d'application relatifs aux chantiers d'insertion, l'activité d'Espaces entre désormais dans ce qu'il est convenu d'appeler "l'insertion par l'activité économique (IAE)". Dans ce cadre Espaces a signé une convention de partenariat le 19 décembre 2001, renouvelée début 2003, avec l'Anpe, et en l'occurrence l'agence locale pour l'emploi d'Issy-les-Moulineaux, agence référente d'Espaces pour les questions d'insertion. Cette convention permet un partenariat sur plusieurs points :

- tous les salariés recrutés dans les chantiers d'insertion par Espaces sont désormais agréés par l'Anpe. Cela facilitera leur parcours d'insertion par leur suivi réalisé par l'Anpe,
- des réunions trimestrielles de coordination,
- la mise en place d'un Comité technique local d'insertion par l'activité économique (Ctliae),
- des aides aux salariés ayant des problèmes particuliers de dossiers pour l'embauche à Espaces, comme pour leur sortie (formation, emploi...).

Avec les encadrants techniques, la conseillère emploi de Starter et le référent Anpe, nous organisons des visites de l'Anpe pour les salariés qui viennent de commencer leur contrat et pour ceux dont la fin arrive à échéance. Ainsi en 2002, deux rencontres se sont mises en place. Ce type de rencontre permet aux salariés de voir qu'une cohésion est faite pour favoriser leur insertion professionnelle.

Espaces a initié mi-2002 une action dans le domaine de la filière emploi dans les métiers de l'entretien des espaces verts et naturels avec l'Anpe d'Issy-les-Moulineaux dans le cadre de son activité de relais territorial Territoires environnement emploi et du Comité technique local de l'insertion par l'activité économique (Ctliae) mis en place avec l'Anpe sur le Val de Seine.



Une formation théorique est dispensée chaque semaine aux éco-cantonniers.

Convention Ddtefp et agrément Cdiae

Le 20 septembre 2002, Espaces a signé une convention de chantier d'insertion avec la Ddtefp (Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle) des Hauts-de-Seine qui a été présentée en Commission permanente du Conseil départemental d'insertion par l'activité économique (Cdiae) le 26 septembre 2002. Cette convention boucle le cycle de reconnaissance institutionnelle de son action du point de vue de sa qualité de chantier d'insertion.

Extraits de la CONVENTION

« CHANTIER D'INSERTION/DDTEFP 92 »

Entre l'État, représenté par le Directeur départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, et l'association ESPACES, maître d'ouvrage de l'action et employeur des bénéficiaires; Il est convenu ce qui suit:

Préambule :

Le chantier d'insertion est une pratique et une démarche qui vise, au travers d'une production grandeur nature et d'un encadrement technique et pédagogique qualifiés, l'insertion ou la réinsertion sociale et/ou professionnelle, et/ou qualifiante de publics en grande difficulté.

I Les engagements de l'employeur et maître d'ouvrage

Descriptif de l'action

A la signature de la convention, l'Association ESPACES met en œuvre 9 équipes en chantiers d'insertion permanents.

Les objectifs d'insertion d'ESPACES pour les salariés bénéficiaires sont :

- la réinsertion sociale,
- la confortation du projet professionnel,
- l'accès à l'emploi,
- l'accès à la formation qualifiante.

Personnes concernées par l'action

Les personnes concernées par l'action menée par Espaces sont les personnes prioritaires définies pour l'accès aux contrats CES et CEC et plus précisément :

- bénéficiaires du Rmi,
- personnes reconnues par la COTOREP, éventuellement bénéficiaires de l'AAH,
- jeunes sans qualification,
- jeunes en parcours TRACE,
- demandeurs d'emploi de longue durée,
- personnes sous main de justice (ESPACES a signé une convention avec la Maison d'arrêt de Nanterre pour l'accueil de personnes en placement extérieur dans ses chantiers d'insertion),
- personnes sortant de toxicomanie,
- plus largement toute personne en situation d'exclusion sociale et professionnelle.

La motivation par rapport à la formation et l'emploi est un des éléments déterminant de recrutement.

Objectifs du chantier

Les objectifs des chantiers s'articulent autour de deux axes :

- des objectifs de production, tenant compte du fait qu'il s'agit de salariés en insertion,
 - des objectifs d'insertion sociale et professionnelle : la resocialisation, la redynamisation, la préqualification ou l'insertion professionnelle par un retour à l'emploi.
- La notion de parcours individualisé et d'objectifs visés par chaque participant (progression individuelle, découverte des métiers, préqualification et/ou qualification, accès à l'emploi...) est mise en œuvre de façon adaptée et rigoureuse, ainsi que les différentes étapes (orientation, formation complémentaire telle que l'alphabétisation...).

Utilité publique

L'objet des travaux réalisés est d'utilité publique, tant au regard de la collectivité bénéficiaire, qu'au regard des participants qui sont en mesure d'y trouver reconnaissance et valorisation, dans une logique de développement local au travers d'une œuvre collective et ce, à l'échelle de leur quartier, de leur commune et du pays du Val de Seine en construction.

Complémentarité avec le secteur marchand

Les limites d'intervention du chantier au regard de l'activité marchande sont définies par le coût et la nature des travaux à réaliser.

La complémentarité avec le secteur marchand se fait de deux manières :

ESPACES fournit à la profession une main-d'œuvre préqualifiée, disposant d'une expérience et d'une grande motivation pour les métiers du paysage. La profession en est très satisfaite car l'absence de main-d'œuvre en milieu urbain francilien pour ces métiers est un problème majeur.

ESPACES défriche également de nouveaux marchés et de nouvelles techniques peu ou pas utilisés par les entreprises privées du secteur : génie végétal, entretien de friches, inventaires écologiques, débardage à cheval... De nouvelles entreprises ou activités se créent ainsi dans ce secteur : fermes pédagogiques, entreprises de génie végétal, plateforme de compostage. Elles embauchent des anciens salariés en insertion d'ESPACES.

L'encadrement et la formation

L'encadrement technique et pédagogique est assuré pendant toute la durée du chantier à temps plein.

La formation, inspirée de la pédagogie inductive, s'initie sur le chantier et se concrétise sur place, à partir des situations concrètes de travail, et non l'inverse.

Elle comporte plusieurs aspects :

- le professionnalisme des encadrants,
- la formation des tuteurs,
- un accompagnement professionnel réalisé par l'association STARTER,
- la formation des bénéficiaires aux métiers de l'environnement par deux organismes de formation (Institut de - l'écologie en milieu urbain, Centre hor-

ticole d'enseignement professionnel) sous forme de modules réguliers et évalués, en articulation avec d'autres dispositifs (bilan ou orientation, lutte contre l'illettrisme...), est à inscrire dans un parcours visant la validation des acquis professionnels,

- une phase découverte de métiers en entreprise prévue dans le cadre du dispositif CES (40 heures), est inhérente à la formation complémentaire.

Suivi et évaluation

Espaces s'engage à :

- veiller au suivi de tous les participants soit en mobilisant les structures d'accueil et d'accompagnement, soit en dégageant par le tutorat les moyens internes suffisants,
- renseigner et fournir régulièrement à la DDTEFP, tous les outils de suivi, d'évaluation et de bilan qui s'avèrent nécessaires pour la validation et/ou la reconduction des chantiers.

II Les engagements de l'État

Le Directeur départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle s'engage pendant toute la durée du chantier à mobiliser les moyens suivants :

La prise en charge des salaires des CES ou CEC dans les conditions les plus favorables en fonction du public accueilli (au moment de la signature de la convention 95 % pour les CES, 80 % pour les CEC) sous réserve de la validation des conventions individuelles par la DDTEFP et avis des CEF.

La participation annuelle à la formation complémentaire pour chaque poste dans la limite d'un forfait de 1 340 ₣ représentant 400 heures/an à 3,35 ₣ de l'heure, dont la prestation d'atelier d'orientation lorsqu'elle est requise, formation reconductible pour une seconde année,

La participation à la formation des tuteurs si nécessaire, à hauteur de 75 % du coût total, ce dernier étant plafonné à 198 ₣ par formation et par tuteur,

L'obtention de contrats aidés ou des formations qualifiantes selon les publics et des dispositifs mis en œuvre à l'issue du chantier,

L'aide à la recherche d'autres sources de financement, si le dispositif et l'action le nécessitent.

III Durée de la Convention

La présente convention est signée pour trois ans, à compter de la date de la signature. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, au moins trois mois chaque année avant la date anniversaire.

Un bilan sera fait chaque année civile et la convention est reconductible après bilan et évaluation finale de l'action.

Fait à Nanterre, le 20 septembre 2002

On peut espérer que dans les mois et années à venir les financeurs publics mettront en place des lignes budgétaires spécifiques permettant de mieux assurer le financement des chantiers d'insertion d'Espaces, permettant un réel développement de cette forme d'insertion qui fait tous les jours ses preuves. Espaces est la seule structure du département développant des chantiers d'insertion de cette importance. Les quelques autres chantiers existants dans le département sont le plus souvent ponctuels (6 mois ou un an) et concernent très exceptionnellement plus de 10 salariés en insertion. Il est à noter que le Conseil général des Hauts-de-Seine a pour 2003 inclus dans le Plan départemental d'insertion (Pdi), à l'image de celui de Paris, un volet chantiers d'insertion avec un financement spécifique.

Espaces utilise des méthodes d'entretien écologique sur les territoires dont elle assure la gestion. Ces méthodes ont pour objectif principal de préserver la végétation naturelle et endogène du Val de Seine, et de l'aider à se développer et se renforcer.

La gestion différenciée



Fauche sélective sur le chemin de halage.

La gestion différenciée recouvre des méthodes et techniques d'entretien des espaces verts, parcs et jardins, respectueuses de la biodiversité naturelle des sites. Elle est assimilable, en milieu urbanisé, à la gestion et l'entretien des milieux naturels. Il s'agit de favoriser la diversité de la faune et de la flore indigènes au site et à la région, et de restaurer la chaîne écologique.

Le compostage local des végétaux



Les déchets verts sont entreposés dans des bacs à compost.

Espaces composte sur chaque site les végétaux collectés. Cela permet de limiter le transport de ces matériaux par véhicule, de laisser sur chaque site les végétaux qui en sont issus. Enfin cela fait un excellent amendement pour les plantations ou les sites pauvres en humus, favorisant ainsi la régénération du sol. Des bacs ou des aires de compostage sont ainsi répartis sur l'ensemble des sites gérés par l'association.

L'utilisation de la traction animale pour le débardage des bois



L'équipe du chantier d'insertion du Domaine national de Saint-Cloud utilise exclusivement l'énergie chevaline pour le gros-œuvre.

Depuis 1999, sur le chantier du Domaine national de Saint-Cloud a été développé le débardage du bois avec des chevaux de trait. Trois juments de trait permettent quotidiennement aux agents d'environnement avec l'aide de trois palefreniers de l'association de sortir les grumes du bois, principalement à Villeneuve l'Étang, de transporter les stères de bûches pour être ensuite acheminées hors du Domaine. D'anciennes remorques et outils à traction animale sont ainsi restaurés et remis en service. En juin 2002, une première expérience de fauchage et de récolte du foin a été réalisée avec les chevaux à l'occasion de l'opération Monum'Vert: ce fut une réussite. L'animal est enfin un excellent outil d'insertion.

Le débardage avec des chevaux de trait a été retenu pour différentes raisons :

- Le débardage à l'aide du cheval permet de circuler à l'intérieur du peuplement, de faire des éclaircies sélectives et donc de conserver les arbres d'avenir potentiels ou remarquables pour leurs intérêts écologiques ou esthétiques. L'utilisation du cheval nécessite peu de pistes forestières.
- Le cheval occasionne beaucoup moins de dégâts lors de son passage que le tracteur (ornières, tassement du sol). Ceci permet de préserver les arbres d'avenir, de protéger la régénération naturelle et la végétation en place. Le cheval est parfaitement adapté aux terrains humides et évite donc la formation d'ornières et de zones de compactage.
- Il s'agit d'une énergie écologique non polluante qui se fond dans le paysage. Elle permet d'intervenir en douceur et de mettre en harmonie les interventions du gestionnaire soucieux de l'équilibre de sa forêt et le développement de l'écosystème.

La gestion écologique des talus ferroviaires

Espaces développe un savoir-faire particulier dans ce domaine, notamment à travers l'expérience des Talus du T2, de la Petite ceinture et des talus de la ligne La Défense-Saint-Cloud.

Sur l'ensemble de ces territoires, le travail de terrain de la **veille écologique** a permis d'amener la base **2 800 données** relatives aux **485 espèces végétales** recensées dans le Val de Seine. Par ailleurs, on estime à **400 le nombre d'espèces animales** (macrofaune et invertébrés).

En 2002, les animations ont permis de faire découvrir les sites à **3 130 personnes** dont 435 enfants et jeunes au cours de 45 actions. L'action de l'association a été soutenue par **144 adhérents**.

La veille écologique, notamment sur les berges de Seine

Espaces réalise un inventaire systématique de la biodiversité. Toutes les espèces présentes sur un site sont notées de manière à obtenir une vue objective des espaces gérés ou non par l'association. C'est au total **2 800 données rentrées depuis 1998** (une donnée égale une espèce présente sur un site). Certaines plantes sont rencontrées particulièrement souvent : opportunistes elles s'opposent à des espèces plus spécialisées ou plus rares.

Grâce à cet inventaire, Espaces peut :

- mieux cibler les espèces les plus rares ;
- identifier des sites sur lesquels il faut être plus vigilant ;
- faire preuve d'une plus grande pertinence dans la gestion des sites ;
- apporter du contenu en terme de communication faune-flore sur les dépliants et autres supports de diffusion,
- transmettre des données complètes au *Conservatoire de botanique du bassin parisien*. En échange celui-ci nous transmet des données anciennes à partir desquelles il est possible de comparer l'état passé et l'état présent de la flore locale.

Ces données rassemblées sous forme de fichier numérique sont disponibles pour les différents salariés et adhérents de l'association. Certaines espèces végétales sont rassemblées sous forme de diaporama numérique. Des liens informatiques à partir du fichier permettent d'apprécier directement la forme générale de la plante ou une station dans son milieu naturel. Ce travail est destiné aux encadrants pour leur faciliter l'identification des espèces végétales. Ce travail vient en complément des conseils dispensés en direct sur le terrain par l'agent de veille écologique, salarié permanent d'Espaces.

Statistiques par commune sur la flore des berges du Val de Seine

Nous avons à ce jour recensé **485 espèces végétales** spontanées sur le Val de Seine.

En rapportant ce chiffre aux **berges de Seine**, on obtient suivant les communes un chiffre contrasté.

Berges de Boulogne-Billancourt : 246 espèces

Y sont inclus des espaces annexes comme le parc Rothschild et l'île Seguin. Le linéaire de cette commune est équivalent au linéaire de l'ensemble des communes de la rive gauche. Les relevés ont été regroupés par sections de quais homogènes :

On constate qu'à valeur de linéaire égal, le nombre d'espèce varie sensiblement selon la nature des berges. Le Quai du 4 Septembre présente un nombre d'espèces remarquables comparées aux autres sections de Quai. Cela tient à la diversité des habitats : berges végétales ouvertes et boisées conférant une diversité de conditions d'expositions sur les talus limitrophes, et à la proximité du Bois de Boulogne et du parc Rothschild.

En établissant un ratio des espèces hygrophiles, on s'aperçoit que Boulogne-Billancourt obtient le meilleur "score" avec 16,75 % d'espèces aimant l'eau et strictement liées aux berges de Seine.

Berges d'Issy-les-Moulineaux : 191 espèces

N'inclus pas le parc départemental de l'île Saint-Germain et en particulier les jardins imprévus. Le secteur pont de Billancourt/Meudon est remarquable, notamment grâce à l'apport des friches de la RD7 et des talus ferroviaires du T2 : ces liaisons ferroviaires constituent un réseau de continuités naturelles à travers le milieu urbain (il serait possible de rejoindre la forêt de Meudon et au-delà celle de Saint-Germain en partant de Paris - quel formidable vecteur pour la flore et la faune ! -).

Nous avons identifié une station de *Cardamine impatiens* entre le pont d'Issy et la passerelle de l'île Saint-Germain. Cette espèce est protégée en région Ile-de-France.

Meudon : 110 espèces

La quantité d'espèces est importante compte tenu de la faible longueur du linéaire communal : 850 mètres, la moitié de Sèvres (1,7 km). L'apport des friches de la RD7 semble important : la mauvaise qualité (agronomique) du sol et l'exposition ensoleillée (notamment depuis la démolition des ateliers Renault), permettent l'implantation d'espèces végétales originales aimant les stations sèches, peu présentes en milieu urbain.

Nous avons noté la présence de *Valisneria spiralis*, plante aquatique rare, genre bien connu des aquariophiles. Cette station est recouverte actuellement par une péniche en chantier naval, sans nul doute attend-elle (*Valisneria*) le départ du marin...

Sèvres : 150 espèces

Les friches et les berges de l'île Monsieur représentent 52 % de la flore relevée sur les berges de Sèvres d'où l'enjeu de la valorisation de ce potentiel écologique dans le cadre de l'aménagement de la base nautique sur ce site (Remarque : la longueur de l'île Monsieur et le linéaire de berges restant de Sèvres ont une longueur similaire).

Parmi les espèces remarquables rencontrées sur l'île Monsieur on citera : la chondrille effilée (*Chondrilla juncea*), linéaire rampante (*Linaria striata*), orchis pyramidale (*Anacamptis pyramidalis*), œillet prolifère (*Petrorrhagia prolifera*). Jusqu'à présent, il s'agit de leur unique station sur les Hauts-de-Seine.

Saint-Cloud : 40 espèces pour un linéaire de deux kilomètres. Ces observations portent sur un relevé effectué entre le pont de Saint-Cloud et la passerelle de L'Avre, ce qui ramène à une surface de relevé utile de 1,2 km. En comparaison, sur la rive opposée (le quai du 4 Septembre), on dénombre 138 espèces. Les connaissances sur les rives de cette commune méritent d'être complétées malgré les aménagements récents très destructeurs pour le milieu - plantations horticoles et recouvrement du milieu par l'apport de nouveaux matériaux terreux et VRD (voies et réseaux divers), mais le site devrait retrouver une potentialité - déjà marqué par l'emprise du viaduc de l'A13. Un relevé sur les accotements herbeux de la RD7 au-devant du parc de Saint-Cloud pourra enrichir le nombre d'espèces. Cette section est amputée des berges d'une part parce qu'elles sont largement minéralisées (secteur amont), d'autre part elles chevauchent le territoire de Sèvres au-devant de l'île Monsieur. On obtiendra un pourcentage d'hygrophile insignifiant compte tenu du caractère dense du boisement.



Bruno Macé, agent de veille écologique, réalisant un inventaire botanique.

La flore des berges de Boulogne-Billancourt, un exemple de la flore représentative du Val de Seine

La flore des berges. Si l'ensemble des berges de Boulogne-Billancourt est marqué par la présence de perrés verticaux élevés, des phénomènes de marnage et de travail du fleuve façonnent le talus sous fluvial en pente douce. La partie supérieure de ce talus est marquée par des variations périodiques du niveau du fleuve et les vagues de batillage. Cette structure de berge et le jeu de l'eau ont favorisé l'implantation de groupements végétaux hygrophiles voire amphibie. Parmi les types de végétation présente, la roselière constitue un groupement particulièrement stabilisateur. Il nous a semblé pertinent de renforcer une station présente sur le Quai de Stalingrad au-devant des terrains Renault. Par la suite les aménageurs des terrains Renault pourront exploiter la typologie des berges comme amorce à la création d'une rive naturelle en pente douce permettant l'accès au fleuve.

Quai du Point du jour (QJ), quai de Stalingrad (QS), quai Le Gallo (QG), quai du 4 Septembre (Q4) : Epiaire des marais (*Stachys palustris*) (Q4), guimauve (*Althaea officinalis*) (QS, Q4), angélique (*Angelica sylvestris*) (Q4), grande oseille (*Rumex hydrolapathum*) (Q4, QS), pulicaire (*Pulicaria dysenterica*) (QJ, Q4), valériane (*Valeriana officinalis*) (Q4), pigamon jaune (*Thalictrum flavum*) (QG)...

A noter : sur le site Internet d'Espaces : www.association-espaces.org, à la rubrique Faune/Flore vous pourrez découvrir des clichés des certaines plantes citées. Ces images ont été réalisées par Bruno Macé, agent de veille écologique, principalement dans le Val de Seine.

Vivent les étangs de Meudon, un projet d'adhérents

Ce projet porté par des adhérents bénévoles d'Espaces, qui a reçu en janvier 2002 le prix du concours organisé par la Ville de Meudon "100 ans de Vie associative" vise à mieux connaître la biodiversité des étangs de Meudon et de Villebon de la forêt de Meudon, qui d'après de récents relevés aurait fortement diminué ces dernières années. Un premier inventaire a été réalisé début 2002 au moment de la migration des batraciens à la fin de l'hiver.

Le projet "Vivent les étangs de Meudon" c'est "Découvrir et favoriser la biodiversité dans les étangs de Meudon", depuis le début de l'opération l'équipe de bénévoles qui l'animent, aidés de permanents, s'est donc attachée à inventorier les espèces qui y vivent.

Outre une tournée régulière de surveillance des étangs qui nous permet entre autres de surveiller l'avifaune nous avons réalisé en 2002 une observation de la migration nuptiale des batraciens et un inventaire floristique.

Observation de la migration :



Près d'un tiers de la population de crapauds communs de ces étangs est décimé chaque année par la circulation automobile.

L'observation de la migration en mars 2002 s'est traduite par 11 sorties nocturnes suivant un protocole défini. Les résultats des observations constituent une bonne surprise par rapport à l'inventaire des populations d'amphibiens du bois de Meudon réalisé en 2001 par SHF/Biodiversita pour le compte de l'ONF, puisque ce dernier, davantage concentré sur les mares, n'avait pas détecté d'indice de reproduction de batraciens dans les 2 étangs. En réalité nous avons pu observer la migration de crapauds communs (*bufo bufo*) et de grenouilles rousses (*rana temporaria*) mais en quantité relativement faible compte tenu du potentiel que représentent ses deux étangs.

Par ailleurs il a été mis en évidence un lourd tribut payé à la circulation automobile avec plus de 100 batraciens écrasés alors que l'évaluation de la population ne dépassait guère 400 à 500 individus.

Ces résultats ont été confirmés par une nouvelle observation au printemps 2003 qui a nécessité 21 sorties nocturnes. L'évaluation de la population a été affinée et se situerait plutôt autour de 300 individus, et il a été compté plus de 60 batraciens écrasés.

Pour mieux protéger cette population de crapauds et de grenouilles 2 mesures sont à envisager :

Trouver le moyen de réduire au minimum possible le nombre de batraciens écrasés pendant la période de migration.

Favoriser la densification de la végétation aux endroits où ils viennent pondre et où ils peuvent se développer.

Le travail sur les batraciens se poursuit cette année par un suivi du développement des têtards.

Inventaire et cartographie floristique

Cet inventaire a consisté à lister les espèces végétales présentes sur les étangs et sur ses rives immédiates et à cartographier les stations de plantes aquatiques et héliophytes de façon à pouvoir en suivre l'évolution. Elle s'est accompagnée de la photographie de la totalité des berges.

Le travail a été réalisé durant l'été 2002 et a nécessité plusieurs sorties et pas mal d'heures d'ordinateur pour saisir les résultats et les reporter sur la carte des étangs. Il a conclu en une relative pauvreté des flores aquatique et terrestre et donné lieu des recommandations d'aménagement et de gestion.

Le rôle d'alerte d'Espaces

Après le premier suivi de migration des batraciens, l'ONF a été alerté sur la nécessité de fermer la route des étangs la nuit pendant toute la période de migration. Cette demande a été renouvelée auprès du maire de Meudon en janvier 2003 mais n'a pu être suivie d'effet compte-tenu d'un délai de mise en œuvre trop court. Nous avons cependant obtenu l'assurance que la fermeture pourrait avoir lieu en 2004.

Une importante pollution organique en janvier 2003 a entraîné la mort de plus de 700 kg de poissons. Espaces là encore a alerté le maire de Meudon par courrier et demandé que des mesures soient prises pour améliorer l'état sanitaire des étangs.

Mobilisation des adhérents/animation

En 2002 le projet "Vivent les étangs de Meudon" a mobilisé une vingtaine d'adhérents et de sympathisants autour d'action d'inventaire, d'animation et de travaux divers.

Pour citer les principales :

- Une trentaine de sorties diurnes et nocturnes pour des inventaires, de l'observation et de la surveillance des milieux.
- La réalisation et la mise en place de panneaux d'information du public sur la faune la flore et la vie de l'étang.
- Une animation à l'occasion des journées du patrimoine.
- La participation au nettoyage de la forêt avec une action spécifique aux étangs.
- Des réunions mensuelles dans les locaux d'Espaces pour planifier les travaux.



Une partie du groupe de bénévoles qui œuvrent à la sauvegarde de ces étangs.



► « Un parcours dans le parc de l'île Saint-Germain » vous propose de découvrir les « jardins imprévus » de ce parc aux portes de Paris.



► « Un parcours dans le parc de Saint-Cloud » vous propose de découvrir le coteau du parc sous un angle naturaliste.



► « L'aménagement écologique des espaces urbains au cœur de l'Île de France », actes de la journée d'étude tenue par Espaces le 29 juin 1999.

► « Promenade naturaliste sur la Petite ceinture entre la porte de la Muette et la porte d'Auteuil », une brochure éditée grâce à une collaboration entre Espaces et Paris-Nature.



► « Rapport d'activités 2002 » présenté lors de l'assemblée générale 2003. Les adhérents peuvent venir le chercher gratuitement au siège de l'association ou commander un exemplaire contre 3 € de frais d'envoi. Il a été envoyé aux partenaires financiers d'Espaces. Des exemplaires supplémentaires sont disponibles.

BOIS DE CHAUFFAGE À VENDRE TOUTE L'ANNÉE



Bois fendu et coupé en 50 cm
Bois séché à l'extérieur depuis au moins 1 an
Bois mélangé, nombreuses essences
 (Chêne, Charme, Érable, Frêne, Robinier faux acacia)

40 € le stère (1 m³ d'encombrement)
Aucune livraison possible
 bois à retirer sur place du lundi au jeudi, de 8h à 17h
 (aide pour le chargement)

Renseignements et prise de rendez-vous pour l'enlèvement :
 par téléphone, le jeudi exclusivement, de 8h à 17h au 06 75 66 95 84
 Règlement par chèque uniquement, à l'ordre de l'association Espaces

OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION ESPACES
 (adhésion annuelle de 8 € qui peut être réglée lors du premier achat)

Tous les bois ont été débarrassés dans le respect de l'environnement : aucun emploi de véhicule à moteur, utilisation uniquement des chevaux de trait.

Je désire adhérer à l'association ESPACES

je verse la somme de :
 8 € – cotisation simple
 16 € ou plus – cotisation de soutien

Je désire faire un don à l'association ESPACES

je verse la somme de :
 16 € 32 € 48 € 100 € ou plus, pour laquelle je recevrai un reçu fiscal (somme déductible à hauteur de 50 % des impôts dans la limite de 10 % du revenu imposable)

Je désire commander :

<input type="radio"/> Topo-guide du parc de l'île Saint-Germain	3,00 €
<input type="radio"/> Topo-guide du parc de Saint-Cloud	4,00 €
<input type="radio"/> Actes du colloque « L'aménagement écologique des espaces urbains »	8,00 €
<input type="radio"/> Promenade naturaliste sur la Petite Ceinture	Gratuit
<input type="radio"/> Les n° 12, 13, 14, 15 et 16 de l'Echo-cantonnier	Gratuit
<input type="radio"/> Le n° spécial de l'Echo-cantonnier - Bilan 2001	Gratuit
Frais de port :	1 €/ouvrage

Les numéros précédents de l'Echo-cantonnier sont téléchargeables sur le site internet d'Espaces : www.association-espaces.org

Ci-joint un chèque de : €

Nom :
 Prénom :
 Adresse :

 Tél : Mèl :
 Signature :

Coupon à renvoyer à Espaces,
 37 route de Vaugirard, 92190 Meudon